

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Jean Monnet réunie le 03 juillet 2025 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 105-2025</i></p>	<p>DELIBERATION POUR ADOPTION</p> <p>Création de DU de la Faculté de Médecine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DU Santé et Jardins : prendre soin par la relation à la Nature.
---	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la création de DU de la Faculté de Médecine :

- Santé et Jardins : prendre soin par la relation à la Nature.

Document annexé

A Saint Etienne le 17 juillet 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président de la Formation,
de l'International et de l'Europe

Alain TROUILLET



<p>MEMBRES : 40 QUORUM : 20</p>	<p>REPRESENTES : 05</p>	<p>PRESENTS : 19</p>
-------------------------------------	-------------------------	----------------------

<p>POUR : 24</p>	<p>CONTRE : 00</p>	<p>ABST : 00</p>
------------------	--------------------	------------------

Type de formation ou de diplôme ([cf Annexe 1](#))

Diplôme d'Université

**Mention : Santé et jardins : prendre soin par la relation
à la nature.**

Composante de rattachement :

Faculté de Médecine

Statut de la demande

Renouvellement



Soumission du dossier à la CFVU du :
03/07/2025

*Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est
valable pour 5 années universitaires.*

◆ Auto-évaluation *(A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)*

◆ Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		
2024-2025		16				16
2023-2024		16				16
2022-2023	1	15				15

Note : La première édition a eu lieu en 2022-23.

◆ Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.

• Points forts •

Une formation qui répond à une demande concrète. Une promotion complète chaque année – jusqu'alors le souhait de l'équipe pédagogique en place était de limiter les inscriptions à 16 stagiaires. Dès l'année universitaire 2025-26, ouverture de la promo jusqu'à 21 inscrits.

• Points faibles •

Nos stagiaires nous ont fait remonter à plusieurs reprises leur besoin d'accompagnement pour la conduite d'un projet de jardin de santé.

• Pistes d'amélioration •

Création d'un module supplémentaire en début de formation (module 2) pour justement répondre à la demande ci-dessus.

◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
MASSOUBRE	Catherine	catherine.massoubre@chu-st-etienne.fr
POMMIER	Romain	drpommier@mailo.com
CASTELLAZZI	Letizia	letizia.castellazzi@gmail.com

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
GOURBÈRE	Nicolas	nicolas.gourbere@univ-st-etienne.fr

◆ Etablissements partenaires (le cas échéant)

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

◆ Éléments de contexte

Réintroduire les espaces végétalisés dans les lieux de soin est aujourd'hui une démarche de santé publique reconnue au niveau international.

Inspirés des effets documentés du végétal sur la santé, conçus et aménagés selon des critères fondés sur les preuves, les jardins de soin régulent le niveau de stress et le niveau d'attention. Ils développent les capacités cognitives et la relation sociale. Ils prennent soin des soignés aussi bien que des soignants.

Véritables lieux de ressourcement, ils sont un levier de promotion de la santé au travail. Ils représentent une clé du management dans le champ du sanitaire et du médico-social au service de la performance du soin. Ils contribuent à la structuration de nouveaux parcours de soin.

On peut aussi noter que les politiques publiques prennent le tournant de l'écologie et s'inscrivent dans une démarche environnementale globale à l'échelle nationale. Elles invitent les établissements de santé à être acteurs dans ce domaine.

Ce projet est porté par le Jardin des Mélisses, l'association DanaeCare qui coordonne le Réseau Loire des Jardins de Santé - Délégation locale (42) de la Fédération Française Jardins, Nature et Santé (FFJNS) et l'association Poisson Mécanique, en partenariat avec le Centre Référent de Réhabilitation Psychosociale (pilote par le Groupement de Coopération Social et Médico-Social Rehacoor42).

◆ Objectifs

◆ Objectif global de la formation

Ce DU a pour objectif de contribuer au développement des jardins thérapeutiques dans les établissements sanitaires et médico-sociaux en sensibilisant à l'hortithérapie comme interventions non médicamenteuse complémentaire.

◆ Objectifs pédagogiques

- Connaître les fondements scientifiques des bienfaits de la relation à la nature sur la santé physique, mentale et sociale.
- Acquérir les compétences permettant de concevoir et aménager un jardin de soin.
- Comprendre que la relation à la nature bénéficie à la fois aux soignés et aux soignants. Elle favorise la relation de soin.
- Identifier les leviers mobilisés par les jardins de soin au service de la performance globale et durable des établissements de santé.
- Savoir adapter son projet à l'environnement sanitaire, social ou médico-social et le pérenniser en construisant un programme d'activités adapté aux bénéficiaires.
- S'ouvrir à d'autres disciplines que son champ d'origine pour coconstruire et développer de nouveaux espaces de soins dans une perspective humaine et environnementale.

◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Caractéristiques de la formation

Niveau d'études	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} cycle <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} cycle <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} cycle	
Capacité d'accueil	Minimum (seuil d'ouverture) : 15 Maximum : 21	
Public cible Cf Annexe 2	<input checked="" type="checkbox"/> Formation initiale <input checked="" type="checkbox"/> Formation continue	
Inscription secondaire	La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ? non	
Attendus ou prérequis	Niveau d'entrée minimal : BAC+3 <i>Le cas échéant, préciser les attendus ou les prérequis pour l'entrée dans la formation, en termes de connaissances et de compétences :</i> Professionnels de niveau 2, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - Professionnels et étudiants de la santé et du social (médecins, internes en médecine, éducateurs spécialisés, pairs aidants professionnels, infirmiers, psychologues, ergothérapeutes, assistantes sociales, cadres de santé...) - Directions d'établissements de santé ou d'établissements médico-sociaux - Techniciens qualifiés amenés à s'investir dans le champ de la santé et de la biodiversité - Autres catégories socio-professionnelles sous réserve de l'accord du comité pédagogique. 	
Modalités de candidature	Autre (à préciser) CV et lettre de motivation, copie du dernier diplôme. Toutes les candidatures sont soumises à validation par le comité pédagogique.	
Durée de la formation	Annuelle La formation s'organise autour de 7 modules sur une même année universitaire entre février et octobre.	
Modalités pédagogiques	Présentiel La formation prévoit un déroulement 100% présentiel . Dans certains cas très particuliers (problèmes de santé, mauvaise météo etc.), certains modules pourront se dérouler à titre très exceptionnel en distanciel avec accord préalable du comité pédagogique.	
Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences	Examens de fin de formation uniquement	
Session de rattrapage	non	* si oui, insérer une ligne dans le tableau de la page suivante pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du
Stage	non	
Projet	non	
Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	oui	

Soutenance orale	oui	projet, les crédits et les coefficients affectés.
------------------	------------	---

Complément d'information :

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non
Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non
Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ? (Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP)	non
Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ? (Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences)	non

◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Préciser si l'enseignement est obligatoire, optionnel ou facultatif	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
		CM	TD	TP		
Module 1: Du jardin de santé au territoire: une approche transversale au service du soin et de l'environnement.	Obligatoire		14h00			
Module 2 : Gérer un projet de jardin de santé	Obligatoire		14h00			
Module 3 : Prendre soin par la relation à la nature : Jardins thérapeutiques, hortithérapie et écothérapies : l'expérience d'un jardin de soin en santé mentale	Obligatoire		14h00			
Module 4 : Prendre soin par la relation à la nature : bien vivre et bien vieillir dans les meilleures conditions sociales et environnementales	Obligatoire		14h00			
Module 5 : Partage d'expériences : les jardins du réseau - Projet de mémoire des stagiaires	Obligatoire		14h00			
Module 6 : Prendre soin par la relation à la nature : pour un impact durable sur les métiers et les organisations	Obligatoire		14h00			
Module 7 : Présentation orale argumentée des travaux de mémoire des stagiaires Présence de l'ensemble de l'équipe du jury d'examen	Obligatoire		14h00			
Totaux			98			

◆ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

<p>Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme</p> <p>(ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assiduité aux cours - Production d'un mémoire : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il doit porter sur la mise en place d'un projet de thérapies par la relation à la nature (jardin de soin, jardin de santé, hortithérapie, écothérapie) ▪ Revue de littérature sur un sujet précis du domaine pouvant aboutir à une publication faisant avancer la cause ▪ Projet/programme/action de formation : élaboration ou analyse d'un dispositif pédagogique destiné à transmettre les savoirs et pratiques liés aux thérapies par la nature (formation initiale, continue, ateliers professionnels, etc.), incluant objectifs, publics cibles, contenus, modalités et outils pédagogiques. ▪ Projet/programme innovant dans le domaine : entre 20 et 50 pages avec la biblio et annexes <p>Présentation orale à l'ensemble des participants de la session : question/débat (Jury final du groupe pédagogique).</p>
<p>Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage</p> <p>(Préciser si identiques ou différentes de la session principale)</p>	<p>Il n'y a pas de session de rattrapage prévue.</p> <p>En cas d'échec possibilité de s'inscrire en année mémoire pour l'année universitaire qui suit.</p>

◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU	
Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)	Section CNU ou discipline d'enseignement
Massoubre Catherine, PU-PH	Psychiatrie
Castellazzi Letizia, Docteure	Psychiatre
Pommier Romain, Docteur	Psychiatre

Intervenants extérieurs	
Statut et profession exercée	Spécialité enseignée dans la formation
Forestier Jouve Christelle	Jardinière soignante
Rossi Audrey	IDE
Teyssier Laure	IDE
Roumilly Cécile	IDE
Celle Mélanie	IDE
Delage Titouan	Urbiculteur
Gudéfin Julia	Docteure en droit de l'environnement
Jankowski Blandine	Cadre de santé
Simonnet André	Co-directeur de l'association Danaecare et photo-reporter

◆ Tarifs de la formation (sous réserve d'approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l'annexe financière ([Cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Rappels sur les frais de scolarité et le champ d'application de la CVEC : [cf Annexe 3](#)

Tarif FI (€)		A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, sauf CVEC.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, sauf CVEC.</i> Préciser le public concerné	
1000,00€	1000,00€	Pas d'équivalent

Tarif FC (€)		A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.</i>	
2350,00€	1950,00€	Pas d'équivalent

Visa du contrôleur de gestion du :	25/06/2025
Adopté au conseil de composante du :	23/06/2025

Annexe 1

Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- **Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).**

Une attestation (AEU) peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

Un certificat peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

Les DU et les DIU correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

Annexe 2

Publics cibles

Pour mémoire :

La formation initiale concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

L'admission dans un parcours au titre de la formation continue et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

Reprise d'études. Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

Annexe 3

Rappels sur les frais de scolarité :

Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

Stagiaires de la formation continue

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).*
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).*

Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement.

En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.

Annexe 4 : Programme prévisionnel

98 heures

Module 1 (Faculté de Médecine)

Objectifs : Identifier les ressources et les leviers mobilisés par les jardins de soin au service de la performance globale et durable des établissements de santé.

Jour 1

8h30 : Accueil et café

9h-10h : Présentation générale du D.U - Organisation et attendus (Letizia Castellazzi et Romain Pommier)

- Présentation de la plateforme Moodle par Mme Christèle Gouy, Ingénieure pédagogique
Présentation Dossier Ressources / Evaluations
- Informations sur les mémoires avec guide Mémoire et guide barème
- Intervention de Mme Patouillard et Mr Gourbère pour les modalités pratiques et le secrétariat

10h-12h30 : Bienfaits de la relation à la nature sur la santé : fondamentaux théoriques, illustrations/applications concrètes (Romain Pommier)

12h30- 14h00 : Pause de midi - repas libre

14h -15h30 : Introduction à l'hortithérapie - Partie I (Letizia Castellazzi)

15h30-17h : Introduction à l'Hortithérapie - Partie II (Letizia Castellazzi)

17h : Tirage au chapeau des tuteurs pour les mémoires.

Jour 2

8h30 : Accueil et café

9h-9h30 : Présentation générale : les jardins de santé et leur mise en réseau sur un territoire (André Simonnet et Julia Gudefin - DanaeCare)

9h30-10h45 : Temps d'interconnaissance / Présentation croisée (André Simonnet et Julia Gudefin)

10h45-11h00 : Pause

11h00-12h00 : Montage projet : pistes de réflexion sur un programme de développement d'un jardin de santé (André Simonnet et Julia Gudefin - DanaeCare)

12h-12h30 : Organisation logistique de la visite du Jardin de la Sarrazinière le jeudi 10 Avril 2025 et des jardins du réseau les 12 et 13 juin 2025

12h30-14h00 : Pause de midi/repas libre

14h00-15h : Le jardin comme outil d'aménagement durable du territoire : approche collaborative autour d'outils mobilisables (Dr. Julia Gudefin - DanaeCare)

15h-15h15 : Pause

15h15-16h30 : Approche théorique des sciences de gestion et de management et mise en perspective sur la relation à la nature. Partage d'expérience d'une directrice ayant mis en place un jardin dans un établissement médico-social (Christelle Bruyère - MCF - UJM ; Umu Kofalak - directrice Cité des Aînés de Saint-Etienne)

16h30-17h : Échanges et bilan de la journée et échanges (Julia Gudefin et André Simonnet)

Module 2 (Faculté de Médecine)

Objectif : gérer un projet de jardin de santé

Jour 1

8h30 : accueil

9h00-10h30 : Gérer un projet de jardin de santé : les étapes-clés

10h30-10h45 : pause

10h45-12h30 : Comprendre un appel à projets et les attentes des financeurs

12h30-13h30 : repas

13h30-15h00 : Cas pratiques sur la gestion de projet + mise en commun

15h00-15h15 : pause

15h15-16h30 : Gérer un budget et sa recherche de financement

16h30-17h00 : échanges et bilan de la journée

Jour 2

8h30 : accueil

9h00-10h30 : Panorama des structurations juridiques pour porter son projet de jardin

10h30-10h45 : pause

10h45-12h30 : Penser son modèle juridique au service de son projet : temps interactif autour de cas pratiques

12h30-13h30 : repas

13h30-15h00 : Cas pratiques sur la gestion de projet + mise en commun

15h00-15h15 : pause

15h15-16h30 : Échanges sur les projets des étudiants

16h30-17h00 : échanges et bilan de la journée.

Module 3 (Ehpad la Sarrazinière et Faculté de Médecine)

Objectif : prendre soin par la relation avec la nature : bien vivre et bien vieillir dans les meilleures conditions ; connaître la pratique de l'hortithérapie pour la personne âgée

Jour 1

8h30 : Accueil et café au jardin et promenade jusqu'à la salle de travail.

9h-10h30 : Concevoir un jardin de soin favorisant la relation à la nature : Socio-génèse du Poisson Mécanique dans les jardins de l'EHPAD la Sarrazinière (Titouan Delage – Poisson Mécanique) :

1. Une lecture sociologique de l'établissement et ses 4 épaisseurs : territoriale, institutionnelle, organisationnelle et professionnelle.
2. Identifier les besoins de la « micro-société contingente » de l'EHPAD.
3. Le jardin : un terrain d'expression des parties prenantes de l'établissement.

10h30-10h45 : Pause

10h45-12h30 : Mettre en œuvre des conventions soutenables et inclusives : les leviers et les obstacles (Titouan Delage - Poisson Mécanique)

1. Les services économiques naturels au jardin.
2. Gestion des flux : matériaux, biomasse, biodéchets, eau, services économiques naturels
3. Gestion du jardin : vie animale, pratiques culturelles et entretien

12h30-14h00 : Pause de midi/repas libre

14h00 – 15h00 : TITOUAN DELAGE - LETIZIA CASTELLAZZI

Exercices, pratiques créatives et échanges d'idées sur "le jardin qui peut nous faire du bien, maintenant et à l'avenir"

15h-15h15 PAUSE

15h15-16h00 : LETIZIA CASTELLAZZI - psychiatre / CATHERINE RIBOULET - animatrice EHPAD USLD [ancienne étudiante DU]

Éléments théoriques de la pratique de l'hortithérapie pour la personne âgée (Letizia Castellazzi) et présentation du projet de l'USLD d'une ancienne étudiante du D.U. Santé et Jardins (Mme RIBOULET)

16h-16h30 : CHRISTELLE FORESTIER Les Petites Bulles Vertes

Présentation d'une action inspirante repérée dans le cadre du dossier de capitalisation BIPP (Bonnes idées et pratiques prometteuses) santé mentale et environnement - soins et bienfaits de la nature - ateliers jardin thérapeutique en EHPAD.

16h30-17h00 : LETIZIA CASTELLAZZI - psychiatre

Echanges et discussions

Jour 2

8h30 : Accueil et café

9h-10h30 : Les actions de prévention et de sensibilisation aux dérives sectaires dans le champ Nature et Santé (intervenant régional MIVILUDES sous réserve)

10h30-10h45 : Pause

10h45-12h30 : "Réflexions et expériences concernant les bases théoriques des jardins thérapeutiques : gages de succès dans la mise en pratique." (Visioconférence) Par Reinhard Fescharek

12h30-13h30 : Pause de midi/repas libre

13h30-14h45 :

Les jardins thérapeutiques pour les personnes vivant avec une maladie neurocognitive évolutive par le Dr Thérèse JONVEAUX

14h45-15h : PAUSE

15h-16h30 :

JULIA GUDEFIN - ANDRE SIMONNET - co-directeurs DANAECARE

Jeu de rôle sur les enjeux managériaux d'un jardin de santé.

16h30-17h : BILAN DE LA JOURNEE / ECHANGES

Module 4 (Communauté thérapeutique « Les Portes de l'imaginaire » du Centre Rimabaud et Pépinière du réseau Loire des Jardins de Santé au DanaeCare Lab)

Objectifs :

- Acquérir les compétences permettant de concevoir et aménager un jardin de soin.
- Acquérir des connaissances pour concevoir un projet de jardin, savoir l'adapter à l'environnement sanitaire, social ou médico-social et le pérenniser en construisant un programme d'activités adapté aux bénéficiaires

→ Prévoir les véhicules, le covoiturage

Jour 1

Lieu : Communauté Thérapeutique « Les Portes de l'Imaginaire » du Centre Rimbaud, *Le Bourg - 42111 Saint Didier Sur Rochefort*

8h15 : Point de rencontre pour le covoiturage à la faculté de médecine de Saint-Etienne + départ pour le jardin du centre Rimbaud à Saint-Didier-sur-Rochefort

9h45-12h30 : Arrivée au jardin du centre Rimbaud : un jardin de soin destiné aux personnes de tout âge en soins addictifs (André Simonnet et Julia Gudefin de DanaeCare + l'équipe du jardin du Centre Rimbaud)

- Rencontre et présentation du jardin par l'équipe du centre Rimbaud
- Echanges et partage d'expérience

12h30-13h30 : Pause de midi/repas libre

13h30-14h45 : atelier de mise en situation, partage d'expérience et de bonnes pratiques

14h45-15h30 : Echanges / Bilan de la journée / Echange mémoire

15h30-17h : Retour sur Saint-Etienne

Jour 2

Lieu : Pépinière du réseau Loire des Jardins de Santé au DanaeCare Lab

6 allée de l'Orangerie, 42580 l'Etrat (à côté de la faculté de médecine)

9h00 : arrivée à la pépinière du Réseau Loire des Jardins de Santé située au DanaeCare Lab

9h15-12h30: visite de la pépinière:

- Rencontre et présentation avec l'équipe de DanaeCare
- Travaux pratiques : analyse et caractérisation des jardins de santé du réseau visités

12h30-13h30 : Pause de midi/repas libre

13h30-15h30 : Présentation flash des difficultés rencontrées dans la progression du mémoire (André Simonnet et Julia Gudefin) + ensemble du comité pédagogique en visio

15h30-15h45 : Pause

15h45-17h00 : Bilan des 2 journées et échanges sur les mémoires (André Simonnet et Julia Gudefin)

Module 5 (Pôle de psychiatrie CHUSE et Jardin des Mélisses)

Objectifs :

- Connaître les fondements scientifiques des bienfaits de la relation à la nature sur la santé physique, mentale et sociale.
- Acquérir les compétences permettant de concevoir et aménager un jardin de soin.
- Comprendre que la relation à la nature bénéficie à la fois aux soignants et aux soignés en favorisant la relation de soin.
- Comprendre la spécificité de la prise en soin des patients souffrant d'addictions au jardin thérapeutique

Jour 1

8h30 - 9h : Accueil et café

9h - 9h30 : Présentation des coordinateurs et du programme des 2 journées

9h30 - 10h15 : L'intérêt d'un jardin thérapeutique pour les patients souffrant d'une addiction - *Dr Théau Bayard*

10h15 - 10h30 : Pause

10h30 - 12h : *Présentation de l'organisation concrète du Jardin des Mélisses et de la recherche en sciences infirmières - Laure Teyssier, Valérie Suraud, Mélanie Celle et Blandine Jankowski*

12h - 13h30 : Repas libre (Possibilité de manger dans la salle)

13h30 -15h30 : Présentation d'une médiation type : atelier au Jardin des Mélisses - *Laure Teyssier, Myriam Rossi et Mélanie Celle*

15h30-15h45 : Pause

15h45 - 16h45 : Présentation de son travail de recherche "Prescrire la nature : étude de la redéfinition du lien entre Santé Mentale et environnement dans le monde psy au Québec et en France - *Cassandra Ville* (visio)

16h45 - 17h : Bilan de la journée / Echanges - *Blandine Jankowski et Mélanie Celle*

Jour 2

8h30 - 9h : Accueil et café

9h - 10h : Place d'un jardin thérapeutique dans le rétablissement - *Dr Romain Pommier*

10h - 10h15 : Pause

10h15 - 12h15 : Critères fondamentaux d'aménagement des jardins thérapeutiques - *Hélène Boulay*

12h15 -13h30 : Repas libre (Possibilité de manger dans la salle)

13h30 - 16h45 : Présentation des mémoires au comité pédagogique en 2 groupes

Présentation synthétique de votre mémoire (5 minutes) suivi d'un temps d'échanges autour des difficultés repérées (6 minutes) - *Blandine Jankowski - Mélanie Celle et Laure Teyssier*

(Pause à 15h45)

16h30 -17h : Bilan de la journée et du module 4 - *Blandine Jankowski et Mélanie Celle*

17h : Fin de séance

Module 6 (Faculté de Médecine)

Objectifs : S'ouvrir à d'autres disciplines que son champ d'origine pour coconstruire et développer des nouveaux espaces de soins dans une perspective humaine et environnementale.

Jour 1

Lieu : Faculté de Médecine

8h30 : Accueil et café

9h-12h00 (ou 9h-10h30) : Présentation du projet du jardin de Valériane / Présentation des jardins d'insertion

ou : Retour sur une recherche qualitative en médecine dans le champ de la santé mentale et de la psychiatrie-Thomas Riou (sous réserve) ? sur deuxième partie de matinée

12h00-13h00

13h -17h : Intervention de A VOS SOINS de Gildwen Bodiguel

Jour 2

Lieu : Faculté de médecine

8h30 : Accueil et café

9h-9h45 : Solastalgie et éco-anxiété, de la clinique à une nouvelle éthique du care en médecine générale (Dr Romain Pommier, depuis cours du Dr Rodolphe Charles)

ou : Échange avec les étudiants sur les mémoires (Cécile Roumilly et Romain Pommier)

9h45 - 10h45 : Guillaume Millet pour présentation du projet de recherche sur activité physique adapté en nature /
Projet avec Danaecare

10h45-11h : Pause

11h-12h : Expériences à l'international (Isabelle Boucq, psychologue Clinicienne, 1ère présidente de la FFJNS 2018-2023) EN DISTANCIEL

12h00-13h : pause de midi/repas libre

13h-16h30 : Projet d'une implémentation en médecine ambulatoire -Retour d'expérience de Terre d'Hippocrate (Julie Gardette et Raphaël Monot)

16h30-17h00 : Échange sur la journée / Questions (Romain Pommier et Cécile Roumilly)

Module 7 (Faculté de Médecine)

Objectifs : soutenance des mémoires de la promotion de l'année en cours

- Savoir présenter son travail de mémoire à l'oral et de manière très synthétique.
- Enrichir les connaissances des stagiaires de l'ensemble de la promotion.

Jours 1 et 2 :

Présentation orale argumentée des travaux de mémoire des stagiaires, en présence de l'ensemble de l'équipe du jury d'examen



Fiche d'estimation des coûts d'un projet (formation, diplôme...) - (version de fichier : 24 février 2025)

Les cellules à compléter sont colorées en vert

Cette fiche est un document estimatif de calcul de coûts d'une action de formation. Celui-ci vise à avoir un donner une estimation du coût d'un projet en coût complet et en "coût heures complémentaires" pour l'Université Jean Monnet, et d'y rapprocher les recettes directement générées par le projet. Les données sont présentées en coût complet dans le document principal pour vous donner un aperçu des coûts moyens de l'Université; et la synthèse présente également une information récapitulative en coût heures complémentaires.

Les données non colorées en vert sont pré-remplies ou bien automatiquement calculées à partir des données financières de l'Université Jean Monnet.

En cas de problème, n'hésitez pas à l'indiquer en commentaire pour que nous prenions en compte vos remarques et fassions évoluer la fiche. Dans le cadre de la démarche Qualité de l'Université, vos remarques nous permettront de faire évoluer le présent document.

Fiche projet		
NOM DU PROJET	D.U. Activité de soins algus non programmés	
Date de réalisation de la fiche	30/04/2025	
Composante / Labo / Structure	Médecine	
Nombre d'étudiants/inscrits définitifs (ou à défaut prévisionnels - Indiquer un nombre / pas de texte)	15	
Nombre d'heures de la totalité de la maquette pédagogique (assurées par l'UJM et autres partenaires)		110
Nombre total d'heures pédagogie (hors référentiel, suivis stages...) assurées par l'UJM (en heures)		110
Part des heures d'enseignement assurée par UJM	Attention pour les diplômes délocalisés : minimum 40 % assuré par l'UJM (il y a également un minimum de 20% en présentiel)	100%

Estimation de la Charge financière du projet				Commentaire libre / Précisions
Charge d'enseignement			7 721 €	
Commentaires : Cette section porte sur le coût des heures d'enseignement. Les coûts sont moyennés, c'est-à-dire qu'ils prennent en compte le fait que les enseignants réalisent une part des enseignements en heures de service et une part en heures complémentaires. Il faut renseigner ici les heures payées par l'Université Jean Monnet. Les cours en ligne doivent figurer dans ces éléments. Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
Face à face pédagogique/Enseignement à distance (en heures équivalent TD)				
	Coût horaire	Nombre d'heures assurées par l'UJM (en heures)	Total	
Titulaires / Non titulaires				
Titulaires PU - en EQTD	248 €	10	2 476 €	
Titulaires MCF - en EQTD	190 €		- €	
Titulaires PRAG - en EQTD	200 €		- €	
Titulaires PRCE - en EQTD	163 €		- €	
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, PAST...) - en EQTD	142 €		- €	
Vacataires				
Vacataires - en EQTD	61 €	4	245 €	
Prestation de service			- €	
Suivi projet / Juries / Suivi de stage / Responsabilité (en heures équivalent TD)				
	Coût horaire	Nombre d'heures valorisées par l'UJM (en heures eqTD)	Total	
Titulaires / Non titulaires				
Titulaires PU - Heures valorisées eqTD	248 €		- €	
Titulaires MCF - Heures valorisées eqTD	190 €		- €	
Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD	200 €		- €	
Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD	163 €		- €	
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, maîtres de langue, invités, doctorants...) - Heures valorisées eqTD	142 €		- €	
Vacataires				
Vacataires - Heures valorisées eqTD	61 €		- €	
Prestation de service		16	5 000,00 €	Les 5000€ d'intervention du Dr Ouss incluent tous les frais de déplacement.
Frais de déplacement			90 €	
Commentaires : En cas d'absence de frais inscrits (estimés ou définitifs) dans cette section, cela signifie qu'aucun remboursement de l'un de ces éléments ne sera demandé pour ce projet. Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
	Prix unitaire réel ou estimé	Nombre	Total	
Train			- €	
Vol			- €	
Hôtel			- €	
Repas			- €	
Visa			- €	
Perdiem			- €	
Autres (préciser)	Calé d'accueil 1er jour.	6,00 €	15	90 €
Charges Personnels BIATSS			907 €	
Commentaires : Ces frais correspondent aux frais de personnels administratifs relatifs à la formation. A partir de données retravaillées avec la DGESEP, il est constaté qu'à l'UJM, près de 2h de travail administratif sont nécessaires pour la mise en oeuvre d'une heure d'enseignement (ces heures sont réparties selon la proportion de catégorie A, B et C au sein de l'Université). Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées. Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
	Coût horaire	Nombre d'heures	Total	
BIATSS Catégorie C	27 €	10	278 €	
BIATSS Catégorie B	30 €	9	271 €	
BIATSS Catégorie A	41 €	9	357 €	
Forfait additionnel de charges			1 046 €	
Commentaires : Ces frais correspondent aux charges générales qui permettent d'assurer nos formations. Les frais de fonctionnement, licences d'utilisation, amortissement du matériel (ordinateurs, matériel d'enseignement...), entretien des locaux... Il est évalué à un forfait de 12% des charges calculées précédemment, forfait calculé à partir du compte de résultat de l'Université. Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées. Ce montant est différent des 22% de prélèvement sur Ressources Propres, prélèvement qui permet d'assurer le fonctionnement de l'Université en garantissant nos équilibres économiques. Le prélèvement de 22% n'est pas inclus dans la synthèse économique en tant que charges (bien que des charges présentes dans la synthèse peuvent être financées par le prélèvement sur Ressources Propres), mais communiqué en synthèse du projet comme une information financière (lignes 93 et 94). Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				

Estimation des recettes du projet				Commentaire libre / Précisions
Recettes estimées du projet			20 000 €	
Commentaires : Les recettes estimées correspondent à l'ensemble des financements directs relatifs à ce projet (subvention, recettes d'inscription, participation du partenaire, engagement de financement par le partenaire...). La cohérence de ces éléments est vérifiée par rapport au contenu de la convention et de ses annexes. Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
	Prix unitaire	Nombre	Total	
Subvention(s) directe(s)			- €	
Recettes Inscription	2 000 €	10	20 000 €	Nombre minimum d'inscrits : 10
Participation du partenaire			- €	Le tarif de 2000€ est un tarif moyen entre le tarif minimum en FI (1000€) et le tarif maxi en FC (2500€).
Autres (préciser)			- €	

Synthèse économique globale du projet	
Estimation du total des charges du projet en coût complet	9 764 €
Estimation du total des charges du projet en coût heures complémentaires	7 745 €
Estimation de l'équilibre économique global du projet en coût complet	10 236 €
Estimation de l'équilibre économique global du projet si celui-ci est réalisé uniquement en heures complémentaires	12 255 €
Synthèse économique du projet par étudiant	
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	651 €
Estimation approx. du nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts complets du projet	5
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	516 €
Estimation approx. nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts heures complémentaires du projet	4
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	6 €
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	5 €
Synthèse budgétaire du projet	
Estimation du prélèvement prévisionnel sur recettes du projet par l'Université	22% 4 400 €
Estimation de l'autorisation d'engagement prévisionnelle si le projet se réalise (cette estimation est à vérifier auprès de la DSF)	15 600 €

